

Bulletin provincial



SOMMAIRE

Page

<u>CONSEIL PROVINCIAL</u>	
<i>QUESTIONS&REPOSES AU COLLEGE PROVINCIAL :</i>	
Question de M. Luc PARMENTIER, Conseiller provincial, concernant : l'économie plus circulaire : Appel à projets 2021.	<u>594</u>
Question de M. Luc PARMENTIER, Conseiller provincial, concernant : Education financière (Ecoles) : Appel à projets 2021.	<u>596</u>
Question de M. Luc PARMENTIER, Conseiller provincial, concernant le trésor de la Cathédrale de Tournai.	<u>598</u>
Question de M. Luc PARMENTIER, Conseiller provincial, concernant : Erasmus+: mobilité des élèves et du personnel de l'enseignement scolaire (ka1).	<u>601</u>
Question de M. Luc PARMENTIER, Conseiller provincial, concernant : Handicap visuel et inclusion : Appel à projets 2021.	<u>605</u>
Question de M. Luc PARMENTIER, Conseiller provincial, concernant la Collaboration internationale de l'Académie de Police de Jurbise.	<u>607</u>
<i>QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE :</i>	
Question de Mme Manuella SENECAUT, Conseillère provinciale, concernant l'Etat d'avancement de la future disparition des ASBL "Vers la Vie", "Hainaut Seniors" et de la Fondation "CEDORES".	<u>611</u>
Question de Mme Manuella SENECAUT, Conseillère provinciale, concernant la réflexion sur le transfert de personnel provincial vers d'autres structures publiques.	<u>615</u>
Question de M. David JADOUL, Conseiller provincial, concernant : La Province de Hainaut, Province gay friendly ».	<u>623</u>
Question de M. Luc PARMENTIER, Conseiller provincial, concernant le Tronc commun à Charleroi.	<u>627</u>
Question de Mme Dorothée DE RODDER, Conseillère provinciale, concernant la gestion des services du secteur social et en particulier des IMP provinciales durant la pandémie de COVID-19.	<u>629</u>

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

QR6 Collège-2021

Question de **M. Luc PARMENTIER**, Conseiller provincial.

Concerne : « ECONOMIE PLUS CIRCULAIRE : APPEL À PROJETS 2021 ».

« Chers Membres du Collège provincial,

Le Fonds ING lance un nouvel appel à projets pour soutenir les initiatives qui renforcent les compétences et les métiers de l'économie circulaire en vue d'une utilisation optimale des ressources naturelles.

Entrent en ligne de compte pour cet appel à projets :

- ASBL, comités de quartier, collectifs, individus, petites entreprises, ...
- écoles et autres établissements d'enseignement, centres de formation, ...
- le secteur de l'économie à finalité sociale.

Les partenariats avec les pouvoirs publics et les sociétés commerciales sont fortement encouragés.

Pourriez-vous me faire savoir si une ou des écoles, institutions provinciales vont répondre à cet appel à projet ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations.»

Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

L'économie circulaire est une approche qui intéresse de nombreux acteurs de la communauté éducative de la Province de Hainaut.

Ainsi, de nombreux projets déposés par les élèves dans le cadre de l'assemblée des jeunes sont souvent en lien avec ce concept. En ce qui concerne la Haute Ecole, nous avons obtenu des subsides de l'ARES pour faire l'acquisition de machines permettant de récupérer des éléments d'équipement déclassés et leur redonner une nouvelle fonction. Enfin, la cellule « citoyenneté » attachée à la Direction générale des enseignements met en place un UpLab (laboratoire de surcyclage) au sujet duquel vous trouverez des informations via le lien suivant : <https://coop-site.net/coeurduhainaut2050/?UplabPromotionDuDeveloppementDurableATr>.

Cette même cellule a déposé un projet dans le cadre de l'appel que vous mentionnez dans votre question. La demande porte sur un montant de 12000 euros destinés à l'équipement de cet UpLab.

Le projet prévoit des animations pour les élèves, soit dans le UPLab, soit dans les classes (l'équipement est transportable). L'objectif est de sensibiliser les élèves au recyclage et à la lutte contre le gaspillage en réalisant des objets grâce aux équipements disponibles.

La cellule « Citoyenneté » a également déposé un autre projet auprès de Google, toujours dans le cadre de l'économie circulaire, sur le même modèle que l'appel lancé par ING.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée.»

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 2 juin 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

QR7 Collège-2021

Question de **M. Luc PARMENTIER**, Conseiller provincial.

Concerne : « EDUCATION FINANCIÈRE (ECOLES) : APPEL À PROJETS 2021 ».

« Chers Membres du Collège provincial,

Le Fonds pour l'Education Financière lance un appel à projets pour encourager les enseignants et les directions des écoles secondaires en Fédération Wallonie-Bruxelles à amener les sujets, les questions et les concepts financiers auprès des jeunes par une approche pédagogique créative et originale.

Les projets doivent répondre aux critères suivants :

- objectif et bénéficiaires : renforcer l'éducation financière des élèves dans les écoles secondaires ;
- thèmes et lien avec les compétences terminales : les revenus et les besoins individuels ; les achats, le crédit à la consommation : l'épargne ; les produits, placements et instruments financiers ; etc.
- soutien de la direction ;
- calendrier : les projets doivent se réaliser entre octobre 2021 et juin 2022 ;
- faisabilité : projets concrets et préparés ;
- budget : matériaux, prestations et heures de travail, frais de conception et de production, ...
- diffusion et partage : présentation sur des plateformes, ...

Pourriez-vous me faire savoir si une ou des écoles secondaires provinciales vont répondre à cet appel à projet ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques. »

Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

Dans le contexte de la pandémie et de ses conséquences sur l'organisation des écoles, il n'a pas été possible d'assurer le suivi ordinaire des différents et nombreux appels à projets adressés aux établissements scolaires.

Malgré l'intérêt indéniable de l'appel à projets de la Fondation Roi Baudouin, je vous informe qu'aucune école n'y a répondu.

Ce type d'appel est récurrent et nous y serons particulièrement attentifs pour les prochaines années.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 2 juin 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

QR13 Collège-2021

Question de **M. Luc PARMENTIER**, Conseiller provincial.

Concerne : « Trésor de la Cathédrale de Tournai ».

« Chers Membres du Collège provincial,

Lors des travaux de restauration et des fouilles au sein de la cathédrale tournaisienne, la tombe de Baudouin Ier (1045-1068) avait été mise au jour en décembre 2006 dans la nef romane.

Un an plus tard, c'est la tombe de son successeur, l'évêque Radbod II (1068-1098), qui fut découverte en novembre 2007.

Les archéologues ont retrouvé quelques objets dans leurs caveaux : deux anneaux épiscopaux en or, gants, tissu, un anneau de crosse (Radbod), une crosse épiscopale funéraire en bois et en laiton, un endotaphe en marbre blanc (Baudouin Ier).

Notre Province, propriétaire de ces objets épiscopaux, les a confiés récemment à l'AWAP (Agence wallonne du patrimoine) pour en établir un inventaire précis, évaluer leur état et mettre en place toutes les mesures conservatoires nécessaires au sein du Trésor, où ils seront exposés en permanence pour le plus grand plaisir des visiteurs et amateurs d'histoire.

Un article de « Vers l'avenir » signalait récemment qu'une convention venait d'être passée avec le Trésor pour que ces pièces reviennent où elles ont été découvertes.

Pourriez-vous me faire connaître les grandes lignes de cette convention ainsi qu'un résumé de l'inventaire réalisé par l'AWAP ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations. »

Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

En 2006 et 2007, lors des travaux de restauration de la Cathédrale de Tournai, deux tombes ont été mises à jour dans la nef romane, abritant les dépouilles des évêques Baudouin 1er et Radbod II. Divers objets présents dans les tombes ont été découverts par la même occasion.

Par ailleurs, d'autres objets ont également été découverts lors de campagnes de fouilles menées par l'UCL et la Région wallonne dans la Cathédrale.

Cette année, la Cathédrale commémore le 850^{ème} anniversaire de sa consécration. L'Evêché a donc décidé de profiter de cette année commémorative pour réinhumer les deux évêques, près de 15 ans après leur exhumation. Des discussions ont eu lieu entre l'Evêché, la Fabrique Cathédrale – qui gère les collections du Trésor de la Cathédrale et la Province de Hainaut. L'idée était que les objets découverts dans les tombes puissent être exposés au sein du Trésor. L'AWaP a effectué une visite dans l'enceinte du Trésor en février dernier, pour appréhender les lieux de conservation et donner des conseils pour une meilleure conservation des objets. C'est ainsi que la Fabrique Cathédrale a fait l'acquisition de matériel mesurant l'hygrométrie à l'intérieur de la vitrine d'exposition.

Dès lors, les objets en question, à savoir :

- 1 anneau de crosse en cuivre doré, appartenant à l'Evêque Radbod, dont l'état de conservation est « bon » (objet presque complet, état de surface bon) et le degré de fragilité est « fragile » (objet fragilisé par son séjour sous terre, présentant ou non des cassures, restauré et consolidé) ;
- 1 anneau épiscopal en or, appartenant à l'Evêque Baudouin, dont l'état de conservation est « très bon » (objet complet, état de surface bon) et le degré de fragilité est « normal » (objet relativement solide, qui n'a pas nécessité de restauration ou de consolidation importante) ;
- 1 anneau épiscopal en or et grenat, appartenant à l'Evêque Radbod, dont l'état de conservation est « très bon » (objet complet, état de surface bon) et le degré de fragilité est « normal » (objet relativement solide, qui n'a pas nécessité de restauration ou de consolidation importante) ;
- 1 douille de crosse en laiton et bois, appartenant à l'Evêque Radbod, dont l'état de conservation est « bon » (objet presque complet, état de surface bon) et le degré de fragilité est « fragile » (objet fragilisé par son séjour sous terre, présentant ou non des cassures, restauré et consolidé) ;
- 1 endotaphe en craie, appartenant à l'Evêque Baudouin, dont l'état de conservation est « très bon » (objet complet, état de surface bon) et le degré de fragilité est « fragile » (objet fragilisé par son séjour sous terre, présentant ou non des cassures, restauré et consolidé)

Ont été déposés dans les vitrines du Trésor de la Cathédrale en date du 4 mai dernier.

Comme vous le mentionnez dans votre question, une convention établie à titre non onéreux, relative au prêt d'objets archéologiques à titre temporaire a été signée par toutes les parties concernées, à savoir la Province de Hainaut, la Fabrique Cathédrale et l'Agence wallonne du Patrimoine.

Cette convention a été conclue pour une durée de 5 ans et est reconductible tant que les conditions de conservation du matériel sont assurées et que l'état des objets reste stable. Pour en juger, l'AWaP effectuera une visite de contrôle dans les 6 mois avant la reconduction.

Dans cette convention, l'emprunteur (à savoir la Fabrique Cathédrale) s'est engagé à assurer contre tous les risques, de clou à clou, l'ensemble des objets pour la valeur globale établie par le prêteur. L'AWaP a en effet fait une estimation des objets pour une valeur totale de 36.400 €.

La convention précise les droits et devoirs de l'emprunteur et du prêteur (gestion des objets, etc.). Elle stipule également que le nom du prêteur (la Province de Hainaut) soit mentionné sur tous les supports présentant les objets prêtés.

D'autres objets provenant de fouilles dans la Cathédrale sont actuellement répertoriés et inventoriés conjointement par les équipes du CRAN (Centre de Recherche d'Archéologie nationale) dépendant de l'UCL et l'AWaP. D'autres objets sont actuellement exposés au Musée de Mariemont dans le cadre de l'exposition « Monde de Clovis, itinéraires mérovingiens ». A la fin de l'exposition, ces objets réintégreront les locaux du Centre de Conservation de l'AWaP, pour les travaux d'inventaire.

A la fin de ces travaux, prévus au deuxième semestre 2021, certains objets devront rester dans l'enceinte du Centre de Conservation de l'AWaP de par leur grand état de fragilité. D'autres pourraient être prêtés lors d'exposition.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée.»

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 2 juin 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

QR15 Collège-2021

Question de **M. Luc PARMENTIER**, Conseiller provincial.

Concerne : « ERASMUS+: MOBILITÉ DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (KA1) ».

« Chers Membres du Collège provincial,

L'Union européenne lance un nouvel appel à projets concernant les actions de mobilité des élèves et du personnel de l'enseignement scolaire dans le cadre du programme « Erasmus+ » / action clé 1.

« Erasmus+ » est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport pour la période 2021-2027. Il ne concerne pas que les jeunes mais aussi les adultes.

L'action clé n°1 (AC1 ou Key Action 1 KAI en anglais) du programme vise à encourager la mobilité des individus à l'étranger à des fins d'apprentissage.

Cet appel à projets vise à :

- renforcer la dimension européenne de l'enseignement et de l'apprentissage
- améliorer la qualité de l'enseignement scolaire
- contribuer à la création de l'Espace européen de l'éducation.

Les actions de mobilité suivantes peuvent être financées :

1) pour les élèves :

- périodes de mobilité de groupe pour apprendre en classe avec les pairs d'un autre pays européen (de 2 à 30 jours, au moins 2 élèves par groupe) ;
- périodes de mobilité individuelle pour étudier ou effectuer un stage dans une école partenaire en Europe (de courte durée càd de 10 à 29 jours / de longue durée càd de 30 à 365 jours) ;

2) pour le personnel :

- missions d'enseignement à l'étranger de 2 à 365 jours ;
- périodes d'observation en situation de travail à l'étranger de 2 à 60 jours ;
- cours et formations de 2 à 30 jours.

Cette mobilité du personnel doit viser à moderniser et internationaliser la mission des organismes candidats. Dans ce but, le programme peut financer également des activités spéciales permettant p. ex. à ces derniers d'inviter des experts (pendant 2 à 60 jours) ou des enseignants en formation (pendant 10 à 365 jours).

L'ensemble des activités peuvent se dérouler de manière hybride (mobilité physique associée à des activités virtuelles).

Les organismes participants doivent promouvoir activement l'inclusion et la diversité, la durabilité environnementale et la transition numérique à travers les activités de mobilité.

Il faut distinguer deux cas :

- A) Les candidats n'ayant pas obtenue une accréditation Erasmus peuvent introduire exclusivement des « projets de mobilité à court terme » (de 6 à 18 mois) et doivent satisfaire à la fois aux critères d'éligibilité et d'attribution.
- B) Les candidats ayant obtenu une accréditation Erasmus peuvent introduire exclusivement des « projets accrédités » (de 15 mois prolongeables jusqu'à 24) et seront seulement évalués sur la base des critères d'éligibilité. Toute demande éligible est donc acceptée même si le montant du subside peut être adapté.

Critères d'éligibilité.

Projets de mobilité à court terme.

Sont éligibles :

- les organismes compétents dans le champ de la petite enfance et de l'enseignement de niveau maternel, élémentaire ou secondaire, qu'il soit public ou privé ;
- les autorités publiques, pouvoirs organisateurs ou autres organismes ayant un rôle dans l'enseignement Scolaire.

Ces projets sont accessibles uniquement aux organismes à titre individuel et ne concernent donc pas les coordinateurs de consortium et les détenteurs de l'accréditation sur le même secteur.

Projets accrédités.

Peuvent postuler en tant que coordinateurs les organismes détenteurs de l'accréditation Erasmus.

Une action de mobilité transnationale implique au moins deux organisations participantes (de pays différents).

Pourriez-vous me faire connaître les différents projets déposés par nos écoles provinciales dans ces deux types de projet ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations. »

Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

La Province de Hainaut est très active dans les projets Erasmus +.

Cela fait en effet de nombreuses années que nos établissements sont engagés dans différents consortia, liés à des métiers (coiffure – soins de beauté – électromécanique – hôtellerie – danse - ...), qui permettent à nos élèves de découvrir leur futur métier tel qu'il est envisagé dans d'autres pays européens (Espagne, Italie, Malte, France, ...). Il s'agit pour nos élèves et leurs encadrants d'une expérience unique, tant sur la découverte de leur métier que sur le plan humain.

Ces mobilités touchent également les membres du personnel, mais, malheureusement, dans une moindre mesure. Nous avons, par exemple, mis un projet Erasmus + au point avec l'académie de Bordeaux, pour échanger sur la thématique du climat scolaire. Nous devons promouvoir ces projets auprès des enseignants provinciaux afin de les inciter à s'y engager davantage.

Ces mêmes programmes permettent également d'inviter des experts étrangers pour qu'ils rencontrent les élèves et les professeurs au sein de leur établissement. Par exemple, l'IPES de Tournai a eu l'opportunité de recevoir le danseur portugais Pedro PRAZERES qui a pu échanger avec les élèves de la section danse (cf lien : <https://www.youtube.com/watch?v=28EDZrMK7pQ>).

L'enseignement provincial s'implique donc dans les projets Erasmus +.

Nous sommes à ce point convaincus de l'intérêt de ces projets que nous avons demandé (octobre 2020) et obtenu (mars 2021) une accréditation en tant qu'organisme dans le domaine du VET (Enseignement et formation professionnels), qui nous permettra d'organiser nos projets de mobilité des élèves et des enseignants en toute autonomie à partir de l'année scolaire 2021-2022, comme vous le mentionnez vous-même dans votre question.

Par ailleurs, la Province a désigné deux chargés de mission au sein d'une nouvelle cellule (AMI : Appui à la Mobilité Internationale) qui doivent informer, sensibiliser et accompagner les établissements dans leurs projets. Nous espérons ainsi augmenter nos actions Erasmus +, tant pour les élèves que pour les membres du personnel.

La pandémie et la sélection assez tardive de l'enseignement provincial en tant qu'organisme accrédité ont eu un impact sur le nombre de projets déposés cette année, mais l'intention est bel et bien de retrouver le dynamisme des années précédentes et de monter en puissance, en profitant de l'augmentation des budgets réservés par l'Europe à ces projets.

En 2021, compte tenu des circonstances, seules 3 écoles provinciales ont pu déposer un projet (cf tableau ci-dessous). Cela représente 28 bourses « élèves » et 5 bourses « accompagnateurs ». Dans les projets en cours, prolongés jusqu'en 2023, crise sanitaire oblige, ce sont pas moins de 175 bourses « élèves » qui ont été octroyées dans 10 consortia, pour un montant avoisinant les 500.000 euros. Nous comptons revenir et dépasser ce nombre dans les 3 prochaines années.

établissement	Secteur	métier	BE	Durée du stage	BA	Partenaire & Pays
PROMSOC SEC Mons Borinage - E10201130	Hôtellerie – alimentation	Sommellerie/œnologie	6	28 jours	1	AMFI ITALIE - Avezzano- E10056488
IPES TOURNAI - E10197247	Arts appliqués	Danse	10	28 jours	2	Academia Nazionale di danza- Rome - E10135029
IPES LEON HUREZ - E10163272	Economie	Technicien en comptabilité	12	28 jours	2	Zeal - MALTE - E10030494

Pour conclure, voici quelques-uns des objectifs que nous nous fixons lorsque nous envoyons des élèves du secondaire en mobilité :

1. Améliorer la formation des élèves ;
2. Améliorer la formation des enseignants ;
3. Développer l'internationalisation des écoles provinciales, des enseignants, des élèves, du Pouvoir organisateur et de la cellule provinciale d'appui à la mobilité internationale ;
4. Valoriser les métiers du qualifiant ;
5. Lutter contre le décrochage scolaire par la motivation accrue, la confirmation du choix d'orientation du jeune et la consolidation du projet professionnel que suscitent les expériences de mobilité ;
6. Engager les jeunes à s'ouvrir aux autres cultures ;
7. Amener les jeunes à se gérer de manière autonome.

Les services de l'enseignement provincial sont à votre disposition pour tout complément d'informations.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 2 juin 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

—

QR5 Collège-2021

Question de **M. Luc PARMENTIER**, Conseiller provincial.

Concerne : HANDICAP VISUEL ET INCLUSION : APPEL À PROJETS 2021.

« Chers Membres du Collège provincial,

La Fondation Roi Baudouin lance, en collaboration avec 11 fonds distincts, l'appel à projets « Handicap visuel & Inclusion » en vue de soutenir les acteurs de terrain dans le développement de nouveaux outils, la mise en place de nouvelles technologies ou l'introduction de nouvelles pratiques qui améliorent au quotidien la qualité de vie des personnes malvoyantes et aveugles.

Cet appel à projets vise soutenir des projets concrets tels que la mise en place :

- de nouvelles technologies
- de moyens pratiques originaux
- des derniers outils d'enseignement ou de formation - de nouveaux moyens d'accessibilité
- d'une communication facilitée
- des actions de sensibilisation du grand public
- d'initiatives citoyennes diverses
- ...

Pourriez-vous me faire savoir si une ou des associations hainuyères provinciales ou proches de notre de Province vont répondre à cet appel à projet ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations.»

Réponse de Mme DEVILERS, Présidente du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

Depuis mars 2020, les structures du social de la province de Hainaut ont concentré leur énergie sur la gestion de la crise du Covid19.

Cela a laissé peu de temps à la mise en place de nouveaux projets. Les actions de sensibilisation au handicap au grand public ont continué au travers des activités du SAPASH (Service d'action provinciale d'animations et de sensibilisation au handicap) et des journées " Ensemble avec les personnes extraordinaires" organisées sur le site de Marcinelle.

Cependant, il s'agit d'actions généralistes et pas d'actions spécifiques ciblant de manière précise une catégorie de handicap, comme ici le handicap sensoriel.

Par conséquent, aucune institution du social ne va répondre à cet appel à projet.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 21 juin 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

QR14 Collège-2021

Question de **M. Luc PARMENTIER**, Conseiller provincial.

Concerne : Collaboration internationale de l'Académie de Police de Jurbise.

« Chers Membres du Collège provincial,

Notre Académie de Police de Jurbise, reconnue sur le plan international pour ses compétences et son savoir-faire, collabore avec d'autres écoles de police étrangères : École Nationale de Police du Québec, Francopol, réseau international francophone policier, Collège François-Xavier Garneau du Québec, Cité collégiale d'Ottawa, Collège de Maisonneuve, Collège F-X Garneau, Académie de police de Savatan, École Nationale de Police de Roubaix, etc... par le biais de protocoles d'entente.

Ces protocoles ont des objectifs communs :

- Organiser des visites réciproques
- Coopérer sur le contenu des formations
- Échanger des méthodes pédagogiques et des publications
- Échanger éventuellement des formateurs
- Gérer la diversité culturelle au sens large et ethnique
- Mettre en œuvre la police de proximité dans le domaine de la formation
- Favoriser l'échange de connaissances utiles et d'expertises du domaine de la pédagogie liée à la formation policière
- Observer les pratiques policières et judiciaires dans le pays visite
- Etc...

Pourriez-vous me dresser le bilan des 3 dernières années des différentes collaborations internationales de notre Académie ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations. »

Réponse de Mme Fabienne DEVILERS, Présidente du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

Depuis plusieurs années, la collaboration internationale de l'APPH (Académie provinciale de police du Hainaut) avec les écoles de police canadiennes, françaises et suisses, entre autres, s'organise essentiellement par le biais de sa participation au réseau Francopol. L'APPH y est inscrite en tant que membre votant et est représentée par son directeur Hugues Lebedelle, membre du Comité des Ecoles et administrateur du Bureau International.

A. L'approche plurielle du Bureau international

L'implication de notre académie au sein de Francopol contribue à renforcer ce réseau d'échanges sur les matières policières qu'elles soient stratégiques, éthiques, académiques ou opérationnelles. Le parcours de ce réseau est dans « une phase d'expansion ininterrompue », confirmant son statut de « première organisation internationale policière francophone qui rassemble, à ce jour, 68 institutions en provenance d'une vingtaine de pays d'Amérique, d'Europe et d'Afrique, d'Asie et d'Europe centrale. »

De plus, l'orientation du réseau tend, aujourd'hui, à l'intégration de partenaires privés qui apporteraient une valeur ajoutée, par exemple dans les domaines de la prévention et de la détection en matière de fraude ou de contrefaçon de médicaments, aliments, boissons, fraudes bancaires, etc. Ceci permettrait un échange des meilleures pratiques et d'approfondir l'expertise du réseau.

B. L'approche thématique du Comité des Ecoles.

Au sein de ce comité, des thématiques sont identifiées, choisies et ensuite traitées, sous différents angles, par des comités techniques internationaux. Le comité des écoles joue le rôle d'organe de programmation des comités techniques, donne des orientations, définit des objectifs et valide les travaux.

Actuellement, au sein des comités techniques, huit thèmes sont exploités :

- Le comportement policier
- La cybercriminalité
- La gestion des foules et droit du citoyen
- Les communications de crise
- La lutte contre le terrorisme
- La lutte contre les violences faites aux mineurs et aux femmes
- La police de proximité
- L'usage de la force

C. Les activités internationales de l'APPH au sein de Francopol.

- (1) De manière générale, le directeur de l'APPH contribue, toute l'année, à l'organisation du réseau Francopol lors d'échanges au sein des instances de coordination : Bureau international et Comité des Ecoles.
- (2) En 2018, l'Inspecteur général f.f. de l'IPFH (Institut provincial de formation du Hainaut) et le directeur de l'APPH ont participé au 5e congrès international FRANCOPOL du 16 au 19 octobre 2018 à Dakar. Il s'agissait du premier événement de cette envergure que Francopol tenait sur le continent africain et qui, de plus, marquait les dix années d'existence du réseau. Cette rencontre a permis de rassembler plus de 160 intervenants et participants en provenance d'une vingtaine de pays. Les thèmes de gestion des risques et des nouvelles menaces ont servi de trame aux activités du congrès. Ils ont permis de couvrir un large éventail de sujets de grand intérêt pour la communauté policière, dont la lutte contre le terrorisme, la gestion des flux migratoires, la cybercriminalité et la gestion des risques psychosociaux.

Au travers des présentations, des échanges et des tables rondes relatives aux pratiques formatives, les participants ont été invités à répondre à deux questions essentielles :

- Quelles sont les nouvelles menaces face auxquelles nos sociétés sont confrontées ?
- Comment la formation policière évolue face à ces nouvelles menaces, quelles réponses apporte-t-elle ?

Cette rencontre internationale a permis de consolider la contribution active de l'APPH par sa participation à l'Assemblée générale, au Bureau International et au Comité des Ecoles, au développement des pratiques policières et enfin de saisir de nouvelles opportunités d'échanges.

- (3) Au travers de ses collaborateurs occasionnels en déontologie et en partenariat avec les services d'Inspection de la Police Fédérale et de la Police Locale (AIG), l'APPH participe activement au comité technique abordant les comportements des policiers. Ce groupe d'experts, aujourd'hui, porte une réflexion sur :
 - L'usage des médias sociaux.
 - La posture des policiers en service (relations entre collègues / relations avec le public)
 - La tenue des policiers (tatouages et modifications corporelles / badges & équipements non autorisés / signes & symboles religieux, philosophiques, politiques ou autres)
- (4) Le coordinateur de la Maîtrise de la violence à l'APPH, Vincent Amand est membre du comité technique de l'usage de la force et participe au développement des 4 sujets suivants :
 - L'usage de la force en contexte de pandémie;
 - L'impact des médias lors d'événements impliquant l'usage de la force;
 - L'usage de la force face à un sujet présentant un état mental perturbé;
 - Les qualifications annuelles sur les armes.
- (5) Les psychopédagogues de l'APPH, Lucia Schena et Madisson Godart participent ponctuellement au thème transversal mais tellement actuel des moyens d'apprentissage à distance. Leur première implication portait principalement sur l'échange de bonnes pratiques technologiques. Elles resteront attentives aux résultats d'une étude d'impact de la formation à distance sur les futurs policiers que mènent les écoles de police canadiennes.

- (6) Le directeur de l'APPH collabore à l'organisation du 6e congrès international de Francopol, initialement planifié en 2020, qui se déroulera les 17 et 18 novembre 2021, sous la thématique Police et citoyen : la confiance au cœur des interventions. Il s'agira d'un premier événement à distance qui permettra aux membres de FRANCOPOL, malgré la pandémie mondiale de la COVID-19, de se rencontrer par l'entremise des outils technologiques et d'échanger sur cette thématique grandement d'actualité

D. Autres initiatives de collaboration internationale postposées pour cause de pandémie

- (1) En début d'année 2020, une rencontre entre les responsables territoriaux de la Police Nationale, de l'Ecole nationale de police de Roubaix et du directeur de l'APPH avait débouché sur une entente de coopération et de mutualisation entre les écoles de Roubaix et de Jurbise. Un des projets portait sur la création d'un groupe sportif en vue de participer à un challenge solidaire organisé par la Police Fédérale belge (Run for Solidarity), l'autre portait sur la dispense commune d'un module de formation franco-belge relatif à la coopération transfrontalière.
- (2) Les perspectives de transformation du site de l'IPFH Ghlin en centre de formations multidisciplinaires annoncent le futur développement d'un hall dédié aux techniques et tactiques d'interventions policières et sécuritaires. Cette initiative, unique en Belgique, ne peut se fonder sans l'expérience de construction et d'utilisation d'autres écoles de police. Après recherches, il est à noter que deux infrastructures d'entraînement similaires aux besoins de l'IPFH/APPH ont été créées. L'une au Centre national de formation de la Gendarmerie française à Saint-Astier (Dordogne). L'autre sur le site de l'Académie de police suisse de Savatan. A cet égard, des contacts et échanges ont été établis avec les responsables de ces institutions. Une visite de chaque site reste à organiser.

L'Académie Provinciale de Police du Hainaut poursuit son investissement dans la collaboration internationale en vue de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques, ainsi que des recherches et des réflexions en matière de formation et d'expertise policières.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 23 juin 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35. §2 –

Afin de permettre aux Conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du Conseil.

Les Conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet provincial, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

QR 01- Mai 2021

Question de Mme Manuella SENECAUT, Conseillère provinciale.

Concerne : « Etat d'avancement de la future disparition des ASBL "Vers la Vie", "Hainaut Seniors" et de la Fondation "CEDORES" »

—

« Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Chers Collègues,
Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez, le Collège provincial a décidé, voici quelques temps déjà, de réduire le nombre d'ASBL au sein du giron provincial et dans de nombreux cas, de dissoudre purement et simplement un nombre important d'ASBL en constituant, en parallèle, des Régies provinciales pour reprendre en charge les activités.

Cette politique entre évidemment et pleinement dans l'actualité de renforcement de la gouvernance provinciale et de sa transparence, d'un renforcement des synergies entre services et fait écho à la volonté actuelle de recentrer nos missions provinciales, de dégager des moyens financiers là où c'est possible dans le cadre de notre année créative 2021.

Je me permets de vous poser la question sur le devenir du projet de création d'une nouvelle ASBL, ou de fusions d'ASBL (vous me préciserez exactement ce qu'il en est en l'état) avec pour objectif donc la reprise des avoirs des ASBL « Vers la Vie », « Hainaut Seniors Gestion ASBL » ainsi que de la dissolution de la Fondation « CEDORES » et reprise de ses quelques biens financiers.

Où en est-on actuellement dans ce processus ? Quelles sont les étapes actuelles et futures prévues permettant de remplir ce projet ? Quelles seront les finalités de cette nouvelle ASBL ? Cela impactera-t-il le travail actuel des activités ? De quel montant cette nouvelle structure pourra-t-elle disposer ? Quel en sera son fonctionnement ?

Comme vous le savez, le remplacement de nombreuses ASBL par des Régies est de plus en plus important. La Direction générale de l'Action sociale opère pleinement en ce sens.

Or, l'action des ASBL et structures citées précédemment gravite dans le giron général de l'Action sociale provinciale.

Pouvez-vous m'expliquer, dès lors, pourquoi cette formule de constitution d'une Xième régie à caractère social ne semble pas être choisie dans ce cas de figure précis ?

Je remercie le Collège provincial pour les réponses apportées à mes demandes. »

Réponse de M. Eric MASSIN, Député provincial :

« Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil provincial,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Monsieur le Directeur général,
Chère Madame Senecaut,

Dans le domaine de l'Action sociale, les autorités provinciales – sous la précédente législature – ont donc souhaité une diminution du nombre d'ASBL dites « para-provinciales ». Ce qui d'ailleurs, continue sous la présente législature. Dans ce giron, différentes associations sont concernées par la DGAS. A savoir :

- la Fondation d'Utilité publique Cedores ;
- les ASBL Vers la Vie et Hainaut Seniors Gestion ;
- l'ASBL SAPHO ;
- les ASBL des IMPs.

CEDORES

En ce qui concerne CEDORES, la Fondation a vu ses activités diminuer au fil du temps. Elles ont été au départ partagées entre la DGAS et Hainaut Condorcet. Aujourd'hui, 90-95% des personnes fréquentant la bibliothèque sont des étudiants. Au-delà de cela, la Région wallonne octroyait un subside aux Centre de documentation, dernière source de financement du CEDORES.

Et malheureusement, la Région wallonne ayant supprimé ce subside, le Conseil d'administration a proposé sa dissolution, suivant la procédure applicable et spécifique concernant les Fondations.

Le Tribunal de l'Entreprise de Charleroi, compétent en la matière, a examiné la citation en dissolution proposée par la Fondation en date du 26 avril 2021.

L'association est dans l'attente de la notification du jugement qui devait être rendu le 3 mai.

Par décision du Conseil d'administration, et conformément aux statuts, les avoirs du CEDORES vont à l'ASBL Vers la Vie.

Les ASBL Vers la Vie et Hainaut Seniors Gestion

Ce qui permet d'aborder la situation de cette association et celle de Hainaut Seniors Gestion. En ce qui les concerne, leurs Conseils d'administration respectifs se sont prononcés favorablement sur le principe d'une fusion par absorption via un apport à titre gratuit d'universalité.

Cette opération devrait donner naissance à une ASBL unique du secteur social disposant des moyens financiers des deux ASBL d'origine et ayant capacité de continuer l'organisation des activités de celles-ci.

Malencontreusement, la période Covid a retardé la mise en place du processus.

Une nouvelle ligne du temps sera réalisée avec la collaboration de l'AIP avec comme objectif la fusion pour le 31 décembre 2021 ou le 30 juin 2022. Vous comprendrez aisément les dates, cela est en fonction de la clôture de l'exercice ou de l'Assemblée générale habituelle.

L'ASBL « SAPHO »

Ensuite, s'ajoute la dissolution de l'ASBL « SAPHO » qui, historiquement, était l'ASBL de gestion des services à accompagnement d'adultes de la Province.

Son maintien était motivé par un projet immobilier concernant des logements pour les adultes en situation de handicap. Projet cher à notre Collègue Mlle Mauricette CAREME.

Malheureusement, la situation financière de l'ASBL n'a pas permis de mener à bien ce projet. C'est pourquoi, actuellement, l'ASBL clôture les aspects administratifs de ce projet et réoriente les deux logements restant vers la Province, sans charge pour celle-ci.

Une fois ces opérations terminées, la mise en liquidation de l'ASBL sera proposée.

Les ASBL des IMPs

Enfin en ce qui concerne les ASBL de gestion des IMP, le choix s'est porté, après étude de l'AIP, sur une transformation de ces ASBL en Régie provinciale par une fusion absorption via un apport à titre gratuit d'universalité. Le choix opéré a été d'étaler dans le temps ces différentes transformations.

Aujourd'hui, une première régie fonctionne au CPESM de Ghlin.

Nous poursuivons ce mécanisme puisqu'en 2021, deux régies seront créées en juin à l'IMP de Marchienne et aux Tourelles, service relevant de la politique de l'Aide à la jeunesse à Tournai.

Les autres ASBL suivront au rythme de quatre par année civile. Mais, là aussi, le processus a été retardé par la crise Covid.

Régie ou ASBL ?

Plus particulièrement, concernant l'ASBL Vers la Vie et Hainaut Seniors, puisque cette question les concerne, il a fallu envisager tous les cas de figure.

Le choix de la Régie pour la transformation des ASBL des IMP se justifie par le type d'activités de celles-ci.

En effet, ces activités concernent les frais liés à la présence effective des bénéficiaires dans les services et concernent les domaines comme l'alimentation ou encore les activités pédagogiques.

A ce sujet, on notera d'ailleurs une certaine similitude avec les mess provinciaux. C'est la raison pour laquelle le système de régie a été privilégié.

Par contre, la Régie rend impossible la recherche de certains subventionnements extérieurs, contrairement à ce que permet une structure sous forme d'ASBL. Raison pour laquelle cette ASBL qui concernera l'ensemble des organisations d'activités relevant de la DGAS, résultant aussi de la fusion de Vers la Vie et de Hainaut Séniors sera toujours constituée sous forme d'une ASBL et non plus sous forme d'une régie.

Je vous remercie de votre attention. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 15 juin 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35. §2 –

Afin de permettre aux Conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du Conseil.

Les Conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet provincial, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

QR 02- Mai 2021

Question de *Mme Manuella SENECAUT*, Conseillère provinciale.

Concerne : « Réflexion sur le transfert de personnel provincial vers d'autres structures publiques »

—

« Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Monsieur le Directeur Général,
Chers Collègues,

Comme vous le savez, la problématique du financement des zones de secours mobilise toute notre énergie et nos réflexions portent sur la diminution des dépenses et l'augmentation de recettes.

Au Parlement wallon, au sein de la Commission des Pouvoirs locaux, les questions fusent sur le suivi du financement provincial des zones de secours.

Il a été mentionné, en date du 27 avril dernier, que les noms des représentants provinciaux n'avaient pas été communiqués aux zones de secours. A-t-on des informations sur l'intégration de notre Province dans les Conseils (ce qui ne semble pas poser problème) et dans les Collèges de zones et quelle est notre marge de manœuvre ?

Plus largement, a-t-on des précisions sur la trajectoire budgétaire que compte mettre en avant le Gouvernement wallon quant aux budgets de financement des zones de secours hainuyères à l'horizon 2024 ?

Suite à la récente interpellation d'un Député sur le transfert d'agents provinciaux vers la Région, le Ministre Collignon a rétorqué qu'en l'état, sans impliquer le SELOR, cela n'était pas possible même s'il réfléchissait à des initiatives en l'état.

Sachant que même au sein de notre institution, des agents provinciaux seraient prêts à partir pour la Wallonie, avez-vous des précisions sur les réflexions du Ministre Collignon quant aux pistes qui pourraient être dégagées pour permettre d'avancer sur ce point ? Aucune question ne semble d'ailleurs avoir été posée au niveau du Parlement fédéral à ce sujet.

Pour le reste, si la procédure SELOR pose question, n'est-il pas urgent que l'Association des Provinces Wallonnes appuie de toute urgence son intégration dans le mécanisme SELOR pour son recrutement de personnels et son suivi ?

Le Ministre Collignon a indiqué que des transferts entre Provinces et Communes et Zones de secours étaient possibles.

Il mentionnait notamment l'exemple de la Province de Luxembourg qui tente d'expérimenter le fait de transférer quelques agents vers des Communes moyennant une prise en charge partielle par la Province qui serait dégressive dans le temps. Le coût serait donc repris à terme par la ou les communes concernées. Le Ministre Collignon ne donne pas plus d'indication dans sa réponse et n'indique pas non plus le nombre de personnel qui est concerné par cette expérience.

Avez-vous des précisions quant à ce projet de nos collègues luxembourgeois ? Cette initiative a-t-elle été étudiée en Province de Hainaut ?

Avez-vous déjà eu des contacts avec les communes de notre Province ?

Une possibilité de transfert de personnel vers les zones de secours est-elle tenable en Hainaut ?

Nous savons que la masse salariale représente un poste budgétaire important. Il n'est pas question de toucher à notre personnel mais nous savons que les seuls départs à la retraite ne suffiront pas à couvrir le montant de 60 millions (sauf si les augmentations des dépenses de zone se poursuivent à raison de 2,6 % par an avec des pompiers volontaires en moins et des pompiers professionnels en plus) à prendre en compte pour passer le cap.

Pour le reste, faisant suite à ma dernière question portant sur les débats sur le précompte immobilier, je ne peux que demander la plus grande des vigilances sur ce dossier dans les années à venir.

Je vous remercie pour les réponses apportées à ma demande. »

Réponse de M. Serge HUSTACHE, Député provincial :

« Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège et du Conseil provincial,
Monsieur le Directeur Général,
Chers Collègues,
Chère Manuella,

Manuella nous explique que la Commission des Pouvoirs locaux se réunit et que des questions fusent mais elles ne font que cela.

En réalité, nous n'avons pas encore d'information sur les intentions et sur les grands desseins des acteurs de cette Commission.

Je voudrais surtout, avant de répondre aux questions précises, vous dire qu'au-delà de tout cela, au-delà de tous ceux qui décrètent des pseudos décrets qu'il y a un travail de fond qui se fait dans notre Province et qui vise à trouver des moyens financiers pour pouvoir répondre à ces grandes questions et à trouver des marges budgétaires.

Les premiers éléments reçus des services sont encourageants. C'est un peu comme dans le Parti Démocrate de Joe Biden, il y a les conservateurs et les progressistes. Les progressistes, chez nous à la Province, ont déjà fait un travail de fond et anticipent un peu quel sera demain l'avenir de leur service alors que les conservateurs ne le savent pas encore mais ils seront facilement identifiés. Ils seront dès lors invités à faire ce que les premiers sont déjà en train de faire aujourd'hui.

Manuella, ta question est un peu comme des poupées russes, il y en a trois en une. En ce qui concerne la question de l'intégration de la Province dans les Conseils de zone.

Lors de sa séance du 20 mai dernier, le Collège provincial a validé un courrier qui a été envoyé aux présidents de zones leur demandant d'intégrer des représentants provinciaux dans les Conseils et Collèges de zones.

Cette première étape toute récente ne me permet donc pas de vous relayer une quelconque réponse dans le chef des présidents de zones, mais les contacts établis avec ces derniers nous assurent une représentation. Il y a trois semaines, mes collègues Députés provinciaux et moi-même, avons rencontré les Présidents des trois zones de secours hainuyères. Les contacts ont été cordiaux et constructifs. Je ne doute donc pas que nos représentants puissent être intégrés aux organes décisionnels des trois zones.

Dès lors, le Conseil provincial devra prochainement désigner les représentants provinciaux amenés à siéger au sein des Zones de Secours hainuyères.

Dans ce dossier, ce qui n'est pas immédiatement négatif pour nous est presque positif mais prudence tout de même. Tout comme Luc Parmentier, je me dois de trouver une citation : comme le disait le grand poète Pindare : « l'adversité met la prudence au cœur de l'homme. » Nous restons donc encore prudents.

Je voudrais quand même vous mettre en garde sur trois points.

Le premier point est ce que l'on puisse définir entre nous avant que nos représentants aillent dans les zones.

Nous n'avons pas été associés aux plans triennaux qui ont déjà été votés. Nous n'avons pas été associés à ce stade aux projections budgétaires des zones. Nous devons en discuter car cela pourrait être un objet de tension entre nous, à une forme de co-responsabilisation demain sur des décisions que nous n'avons pas prises.

Le deuxième point est d'être conscient que l'on va rentrer au cœur d'enjeux institutionnels et décisionnels entre les communes, les zones etc... Attention cependant à ce que l'on ne devienne pas les otages d'un certain nombre d'enjeux qui nous échappent. C'est une chose qui pourrait être réelle et croyez-moi c'est autre chose que de la fiction, il y a un véritable risque de ce côté.

Nous serons la seule Institution à être présente dans les trois zones et que dès lors il faudra que l'on ait un point de vue cohérent sur la question, pas d'improvisation en la matière car là encore, il pourrait y avoir de très gros risques de dérapages. Il faudra être le plus prudent possible dans la gestion et en même temps être proactifs et engager une réflexion de fond quant à savoir quel sera l'avenir.

Sa deuxième question concerne la trajectoire budgétaire que compte mettre en avant le Gouvernement wallon quant aux budgets de financement des zones de secours hainuyères à l'horizon 2024.

Vous avez peut-être l'impression que tout est un peu calme mais cela ressemble à la croûte terrestre, on a l'impression qu'elle bouge à peine mais croyez-moi qu'en-dessous, les plaques tectoniques commencent à chauffer.

Les discussions formelles et surtout informelles avec la Région wallonne se multiplient pour savoir exactement quelle sera notre trajectoire budgétaire. Le Ministre est annoncé le 1^{er} juin à l'Assemblée générale de l'Association des Provinces wallonnes, on imagine donc qu'il aura un certain nombre de choses à nous communiquer.

Je voudrais rappeler les principes de base et vous signaler que le fair-play ce n'est pas uniquement dans le sport il l'est aussi en politique et j'attends donc cela du Gouvernement.

On nous a imposé une réforme, nous la mettons en œuvre la plus sincèrement possible avec des difficultés, nous sommes donc en demeure de demander également une attitude du même type en retour.

La première chose est que l'on peut discuter autant que l'on veut, se perdre en conjecture sur le caractère fondé ou pas des remarques juridiques qui ont été faites, ce qui est certain c'est qu'une fois dépassé le fonds des Provinces, on rentre dans des turbulences juridiques inacceptables. Et donc le premier principe est qu'ils admettent l'idée que l'on ne puisse pas dépasser le fonds des Provinces.

Cela pose énormément de questions, nous sommes sur une réforme qui n'a pas été négociée, qui n'a pas été réfléchi et à chaque fois que l'on avance, on se rend compte qu'il y a des problèmes. C'est très désagréable, notamment pour nous qui sommes en première ligne, car il y a un phénomène de réinversion de responsabilité comme si c'était à nous de trouver des solutions aux problèmes qu'ils ont, eux-mêmes, créés. Je n'ai pas de solution à cela mais nous sommes favorables en Hainaut comme à l'Association des Provinces wallonnes à ce principe de non dépassement du Fonds des Provinces mais il faudra nous expliquer demain comment des Provinces pourraient arrêter de financer à 45% alors que d'autres doivent aller à 60% sans compter de savoir qui paiera la différence dans les Provinces entre les coûts du Fonds et le coût des zones.

La seconde raison de fair-play que l'on attend du Gouvernement. Il y a un an, on nous annonçait que l'on serait tenu d'intervenir à 60% sur base des chiffres dits du mois de mars, je me vois encore chez le Ministre Geolet, je n'ai jamais cru que les 60% avaient été calculés de manière objective - et je n'y crois toujours pas - mais c'est ce qu'il nous a assuré.

Prenons-en l'augure, puisque l'on nous a dit au mois de mars que c'était 60% sur des chiffres, j'imagine que le fair-play ce ne sera pas que dans le sport mais ce sera aussi le fair-play du Gouvernement wallon de respecter ce qu'ils nous ont annoncés c'est-à-dire les chiffres du mois de mars.

Il s'agit tout de même d'une différence entre 45 et 60 millions par an ! A l'horizon 2024 évidemment...

C'est plus qu'un détail !

On les croit ou on ne les croit pas, on verra si on peut les croire.

Il y a 4 ans, par circulaire, le Gouvernement wallon avait fait une ponction de 13 millions € sur le Fonds des Provinces – 6,5 ou 7 millions € pour le Hainaut – pour financer les incitants au second pilier de pension dans les Pouvoirs locaux, principalement dans les Communes. On a d'ailleurs dû ressortir cette circulaire et montrer à des responsables de la Région wallonne que cette décision devait s'éteindre en 2022. Maintenant, je ne crois pas que, d'après les informations que j'ai en ma possession, l'on ait remis ce montant dans le budget de la Région wallonne de l'année prochaine. Cela veut dire que là encore, on ne respecterait pas les engagements. Ce qui signifie pour nous, une perte de 6 à 7 millions € et cela n'est pas un détail.

La dernière question concerne les réflexions en cours sur le devenir du personnel provincial.

Dans les civilisations antiques, on faisait savoir aux suppliciés quels seraient ses sacrifices. Ce que nous demandons, c'est de savoir exactement quels seront les montants que l'on devra consacrer dans les 2-3 ans qui viennent.

Je voudrais vous dire que l'on fait le maximum de travail pour alléger la souffrance.

Croyez-moi que le Hainaut est le fer de lance des Provinces pour montrer ce qui nous apparaît inacceptable et si on devait juger notre action et celle de votre serviteur au courroux que cela génère chez certains, je pense que l'on pourrait dire que l'on ne se débrouille pas si mal que cela. Ils sont fâchés et c'est une bonne nouvelle, ils ont bien raison de l'être car nous aussi !

La lecture des débats dans les commissions du Parlement wallon montre que le flou est au moins aussi impressionnant. Des Députés wallons vont même jusqu'à prononcer le mot « licenciement » celui-là même que nous nous refusons catégoriquement d'utiliser et que le Gouvernement wallon exclut également, à notre connaissance.

Envisager toute forme de transfert est à ce stade prématuré.

On nous a dit qu'on allait faire des efforts et parallèlement à cela que l'on allait mettre en place une réforme des Provinces pour nous permettre d'alléger nos finances par des « transferts de matières ». Tout cela est parfaitement oublié aujourd'hui, on n'en parle plus du tout et je ne parle même pas de la pertinence ou non de le faire. Il y avait au moins une vertu dans les propositions de Valérie De Bue, c'est qu'en théorie - encore que c'était ambigu car elle nous le disait alors que d'autres ministres disaient ne pas avoir les sous - les matières qui étaient transférées à la Région étaient assumées par celle-ci. C'était en gros pour nous, une opération financière qui était « zéro ».

Je voudrais également vous dire que le travail concernant le personnel est un travail de fond qui est fait dans tous les services. Le principe du moratoire du non-remplacement du personnel se réalise aujourd'hui et l'on pourra à la rentrée, au moment d'ailleurs où l'on devra calibrer les chiffres pour préparer le budget, faire le point par rapport à cela. Ce n'est pas facile pour des politiques, c'est évidemment plus simple de dire que l'on va engager du personnel que de mettre une politique comme cela en œuvre. Le personnel doit savoir que l'on est à leur côté, il n'y aura donc pas de licenciement, pas de transfert mais que cette politique est la seule qui nous permettra demain de retrouver des marges pour faire en sorte d'avoir une situation qui soit la moins déstabilisante possible.

Les enjeux sont considérables et les idées que l'on entend partent dans tous les sens. Je le répète encore une fois, il s'agit d'une pseudo-réforme qui n'a pas été négociée, ni réfléchi. Donc dès que l'on ouvre une porte, il y en a 10 autres qui s'ouvrent.

Nous avons trop de respect pour nos agents que pour les brader ou les considérer comme une monnaie d'échange. Nous voulons un travail constructif, un dialogue permanent avec les organisations syndicales et la sauvegarde du statut de chacun.

On peut certes étudier la piste d'une intégration dans le SELOR, mais notre service examen a largement fait ses preuves et a même inspiré d'autres pouvoirs locaux. Vous aurez noté que la position du Ministre Crucke lui-même en commission du Parlement wallon illustre bien toute la complexité à faire se parler entre eux les différents statuts de la Fonction publique.

Nous nous devons bien sûr d'observer les expériences-pilotes menées ailleurs mais sans perdre de vue que les mots « transfert » et « mise à disposition » sont tout sauf un sésame. Les difficultés d'ordre légal sont énormes et j'invite la juriste que vous êtes à lire à ce propos les conclusions de l'étude du professeur Berhendt relatives aux hypothèses d'avenir des provinces wallonnes.

Vous aurez lu par ailleurs comme moi que la question de la mobilité des agents entre la fonction publique wallonne et celle des pouvoirs locaux est loin d'être tranchée. L'expérience tentée par le Luxembourg a montré de possibles perspectives mais aussi des obstacles soulignés par l'autorité de tutelle elle-même.

Alors, notre choix est celui du pragmatisme. Nous nous sommes fixés des objectifs de réduction de la masse salariale sans licenciement, nous passons nos activités au crible pour envisager le maintien d'un service de qualité par des réorientations professionnelles. Nous pouvons aussi explorer la piste de missions d'aide aux communes (à bien distinguer de la mise à disposition) pour leur apporter, sous certaines conditions, des renforts en personnel sur des actions spécifiques, dans la philosophie de notre politique supracommunale.

On ne peut pas continuer à jouer, comme on le fait aujourd'hui, avec les budgets des Provinces et donc avec les salaires.

On entend de tout. Il se dit au parlement qu'il y a des questions de statuts en comité C... on nous informe du contraire de ce qu'on nous dit dans des instances politiques. C'est une véritable chakchouka, comme on dit en Tunisie, c'est la confusion la plus totale.

Je le répète encore une fois, cette confusion ne vient pas de nous. Ce n'est pas nous qui avons pondu cette réforme, nous en sommes les victimes. C'est un peu comme sur le conflit israëlo-palestinien, ce sont ceux qui agressent Israël qui se font passer pour les victimes. Et bien non, ce ne sont pas les Provinces qui sont à l'origine du problème, elles en sont clairement les victimes.

Pour conclure, Manuella, nous sommes très attentifs par rapport à tout cela. Mais quant à la question du personnel, il faudra encore attendre. Nous n'avons aucune mesure contraignante par rapport au personnel, ni maintenant ni demain, cela n'est pas d'actualité. On essaie de voir toutes les facettes du problème. En septembre, nous pourrions présenter quelque chose de cohérent et qui nous permettra, si le gouvernement wallon est fair-play et respecte ses engagements, à stabiliser une situation pour demain.

Les agents provinciaux ne sont pas des chiffres ou des pions que l'on déplace comme cela en fonction des humeurs, des caprices ou des stratégies des docteurs « Folamour » ou des spécialistes auto-proclamés des grandes révisions institutionnelles. Pour eux, ce sont des chiffres ! Pour nous, ce sont des visages et c'est ce qui fait toute la différence.

Alors oui, nous voulons clairement nous engager avec la Région wallonne dans une réforme, être le plus efficace possible, éviter des doublons, etc... Mais pour cela, il faudrait encore qu'il y ait un dialogue.

Oui, nous nous engageons clairement dans « Get up Wallonia ». Mais « Get up Wallonia » pourra aboutir si elle réussit à fédérer tous les acteurs de Wallonie. Et faute du contraire, les Provinces wallonnes font encore partie de la Wallonie.

Je vous remercie. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l' Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 15 juin 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35. §2 –

Afin de permettre aux Conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du Conseil.

Les Conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet provincial, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

QR 01- Juin 2021

Question de M. David JADOUL, Conseiller provincial.

Concerne : « La Province de Hainaut, Province gay friendly »

—

« Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Monsieur le Directeur général,
Chers Collègues,

Bien que notre société a évolué sur la question de l'homosexualité et l'acceptation des personnes LGBTQI+, l'actualité récente nous a rappelé que ce combat pour la liberté de l'Amour est toujours crucial dans une démocratie.

Au début du mois de mai 2021, le quadragénaire David fut tué par des mineurs d'âge. Ce crime a choqué toute la Belgique jusqu'au Premier ministre, sans oublier la jeune transsexuelle Aria de Gosselies agressée par ses congénères et tous les autres...

Unia a enregistré pas moins de 406 signalements de discrimination sur base de l'orientation sexuelle en 2020 dont 109 ont fait l'objet d'un dossier.

Unia précise que « L'année passée, les dossiers concernaient principalement la vie en société (31), l'emploi (27) les médias (24) et les biens et services (12). 49 faits concernaient des discours de haine, tandis que 41 dossiers étaient liés à des crimes de haine basés sur l'orientation sexuelle. »

Cela démontre que l'homophobie n'est pas une question de génération mais bien d'intolérance envers des personnes très vulnérables, envers la différence.

Ce 17 mai 2021, journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, Unia, service public indépendant de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des chances, a demandé, je cite « Un nouveau plan d'action est souhaitable et indispensable. Pas seulement pour lutter contre les violences homophobes, mais aussi pour que l'homosexualité ne soit plus un tabou à l'école, sur le lieu de travail et dans tous les domaines de la société. »

Je désirerais savoir si notre Province en général a une politique pour l'intégration des personnes LGBTQI+ au sein de son personnel, de mesures de suivi de plaintes éventuelles de violences morales voir physiques envers elles.

De même, notre enseignement développe-t-il une politique spécifique en ce domaine de lutte et de sensibilisation contre l'homophobie et transphobie, que ce soit dans l'enseignement général secondaire ou dans nos Hautes Ecoles et si nous avons rencontré récemment des cas dans nos établissements scolaires ?

Le drapeau arc-en-ciel a-t-il été hissé sur nos bâtiments provinciaux ? Ce n'est qu'un symbole mais les symboles sont importants.

Bref, notre Province de Hainaut, et je suis certain que c'est le cas, est-elle une Province gay friendly ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse. »

Réponse de M. Eric MASSIN, Député provincial :

« Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil provincial,
Monsieur le Directeur général,
Mon cher David,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Collège provincial afin de répondre aux questions que tu viens de soulever. Le sujet est vaste et afin d'apporter le plus d'éléments possibles, je tiens à remercier la contribution de mes Collègues, et plus particulièrement Pascal Lafosse pour les explications émanant de ses services provinciaux et plus particulièrement la DGEH puisque vous avez des questions particulières sur ce qui est mis en place au sein de cette Institution.

Les formes, les contextes et les champs d'application des discriminations sont, hélas, illimités et il en surgit chaque jour de nouveaux avatars. C'est pourquoi, nous resterons fidèles à ta question en structurant cette réponse en deux phases :

- ce qui est à destination du personnel provincial ;
- ce qui à destination de la population hainuyère.

IGRH

En ce qui concerne l'Inspection générale des ressources humaines de la Province de Hainaut, nous pouvons être immédiatement rassurés. En effet, de manière générale, la non-discrimination dans le respect du principe constitutionnel est de stricte rigueur.

En 2018, le statut a été adapté pour éviter toute discrimination entre les agents.

Reprenons deux modifications majeures :

- article 1 du statut :

Les termes ayant trait à la situation familiale tels que « père », « mère », « conjoint », « mari », « femme », « paternité », « maternité » doivent s'entendre de manière large afin qu'il n'existe aucune discrimination entre les agents en ce qui concerne, notamment, leur orientation sexuelle.

- pour l'octroi des allocations provinciales de naissance et d'adoption, il en est de même : il n'y a plus d'octroi d'office à la mère mais à l'agent provincial qui en fait la demande.

Parallèlement, il est fait usage au niveau des examens de recrutement de la stipulation pour l'accès aux emplois : M-F-X.

SIPPT

Ne nous arrêtons pas en si bon chemin. Dès les premiers pas d'un nouvel agent provincial dans notre Institution, et particulièrement lors de leur première formation « accueil des nouveaux agents », l'attention est attirée sur l'ensemble des critères de discrimination qui font partie intégrante de la définition légale du harcèlement moral au travail. Chaque agent est alors informé sur la possibilité de pouvoir faire appel au service du Service interne de Prévention et Protection du Travail (SIPPT) quand il subit ce type de comportement discriminant.

Dans ce cas, l'agent qui serait discriminé peut déposer, auprès du conseiller en prévention aspects psychosociaux, une demande d'intervention psychosociale formelle pour faits de harcèlement moral au travail.

Au niveau des sanctions possibles pour les auteurs de ce type de comportements, elles sont également prévues dans le règlement de travail, bien entendu, et dans le statut.

Le SIPPT reste, évidemment, à disposition des différents responsables qui peuvent prendre contact avec ce service lorsqu'ils sont face à des comportements discriminants. Cela permet de conseiller au mieux dans les manières d'intervenir et d'avoir une vigilance accrue sur le terrain.

Pour conclure sur le personnel provincial, l'attention que l'employeur accorde au respect de la législation sur le bien-être au travail et notamment par rapport à la prévention des risques psychosociaux montre, à mon sens, la désapprobation de la Province de Hainaut face aux comportements inacceptables et la volonté de notre Institution de favoriser le bien-être, l'intégration de l'ensemble de ces travailleurs et ce y compris les personnes LGBTQI+.

Je m'attelle donc à la deuxième partie de mon exposé, les citoyens hainuyers, et particulièrement les jeunes.

DGAS

En ce qui concerne le secteur de l'Action sociale, je m'attarderai principalement sur le service « Violences Égalité Genres en Hainaut » ou « VEGHa ». Il a pour mission d'appliquer les politiques locales en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour mener à bien cette dernière mission, ce service provincial met, chaque année, en place le projet « Girls Day Boys Day » financé par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce projet destiné aux élèves du secondaire inférieur de tous les réseaux confondus, a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux métiers dits atypiques pour leur sexe comme une femme mécanicienne ou un homme puériculteur.

Concrètement, le « Girls Day Boys Day » prévoit des animations en classe dispensées par des acteurs de terrains spécialisés dans la question du genre. Ensuite, les élèves rencontrent ces personnes qui exercent un métier dit atypique pour leur genre.

Cependant, au cours de ces dernières années, les animateurs ont souvent déploré le manque de connaissance des élèves sur les questions de genre et de sexualité. À tel point que s'attaquer directement à la thématique du monde du travail était parfois compliqué. Afin de remédier à cette problématique, le service VEGHa a décidé d'étendre le projet « Girls Day Boys Day » en y ajoutant une partie en amont des animations sur les métiers genrés et ce, en s'entourant de différents partenaires expérimentés dans ces domaines.

Cette nouvelle partie a pour but de sensibiliser les jeunes à la question du genre et de la sexualité en y intégrant la thématique des personnes LGBTQI+.

En intégrant au « Girls Day Boys Day » ces dimensions, le service VEGHa espère que le projet aura plus d'impact auprès des jeunes tout en répondant à la mission confiée par les pouvoirs subsidiaires.

DGEH

Je poursuis avec les jeunes et aborde ainsi l'Enseignement provincial qui privilégie le refus et la condamnation de toute discrimination. Cela est largement et explicitement abordé dans le projet éducatif de l'enseignement provincial. Il s'agit bien d'éduquer les jeunes en les alertant et en les prémunissant contre les mécanismes de la discrimination, qu'ils en soient acteurs ou victimes.

Sur le terrain, la lutte contre toutes les discriminations est l'affaire de toute la communauté éducative, qui ne manque malheureusement pas d'exemples tirés de l'actualité, et parfois même de la réalité de l'école elle-même, pour aborder cette thématique à l'occasion des cours, des débats, des travaux scolaires.

Par ailleurs, ce sujet était prévu au programme d'un certain nombre de cours, comme, par exemple, les cours de philosophie et de citoyenneté.

Il arrive également que l'école s'associe au CPMS pour organiser des sensibilisations et des séances d'information sur les comportements discriminants, souvent associés à des situations de harcèlement.

Certes, le drapeau arc-en-ciel ne flotte ni au fronton des écoles ni au Gouvernement provincial, on peut tout de même signaler que nombre d'élèves de professeurs ont arboré le badge arc-en-ciel ce 17 mai, journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie.

Conclusion

Enfin, pour te répondre, tu me demandes si la Province est gay friendly ? Tu le constates, comme moi, des initiatives concrètes sont posées et une réflexion plus globale doit être entreprise dans ce sens. La discrimination mise en évidence doit servir d'exemple, d'illustration, dont l'analyse doit faire l'objet d'une généralisation à toutes les discriminations, parce que toutes les discriminations sont condamnables.

Merci de votre attention. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 29 juin 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35. §2 –

Afin de permettre aux Conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du Conseil.

Les Conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet provincial, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

QR 02- Juin 2021

Question de **M. Luc PARMENTIER**, Conseiller provincial.

Concerne : « Tronc commun à Charleroi »

—

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Un grand rapprochement est actuellement en réflexion entre les enseignements communal et provincial à Charleroi en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En résumé, la Ville s'occuperait des élèves de la 1^{ère} à la 3^{ème} secondaire et la Province de Hainaut de la 4^{ème} à la 6^{ème}, voire la 7^{ème} secondaire et plusieurs scénarios seraient envisagés.

Pourriez-vous me faire connaître l'état d'avancement de vos réflexions ? Quelles seront les prochaines étapes ? Un agenda prévisionnel a-t-il déjà été proposé ?

Je vous remercie d'avance de vos éclaircissements.

Je clôturerai avec une citation de Paul Valéry... je ne dirais pas Valéry Giscard D'Estaing ni Valéry Gosselain. Paul Valéry disait donc : « Mettons en commun ce que nous avons de meilleur et enrichissons nous de nos mutuelles différences. »

Je vous remercie d'avance de votre réponse. »

Réponse de M. Eric MASSIN, Député provincial :

« Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller provincial,
Mon cher Luc,

Des réflexions au niveau de l'enseignement sont en cours depuis de nombreuses années et traversent non seulement la tête des édiles communaux mais également celle des édiles provinciaux.

Ce n'est pas la première fois que la Province de Hainaut est approchée pour entamer une réflexion quant à une reprise de l'enseignement. Pour rappel, dernièrement, la Province de Hainaut a repris l'enseignement de promotion sociale de la Commune de Pont-à-Celles.

Concernant ce rapprochement qui pourrait exister entre les enseignements communal et provincial à Charleroi en partenariat avec la Fédération Wallonie Bruxelles - comme l'expose la Nouvelle Gazette dans un article il y a quelques jours – cela ne date pas d'hier mais bien d'avant-hier puisque je me rappelle, lors de ma présence au Conseil communal de Charleroi à partir de 2006 et ensuite au Collège communal, que cette réflexion avait déjà été initiée. On ne peut donc pas dire que cela soit une grande nouveauté.

Evidemment, entre temps, certaines législations ont été prises comme celle de la mise en place, demain, du tronc commun. Ce qui amène à amplifier les réflexions.

L'état d'avancement de nos réflexions ? Une décision de principe a été prise de discuter et d'avancer. La seule chose que l'on peut constater, c'est que le statut du personnel est exactement le même. A l'avenir, des groupes de travail devront être mis en place et des choix devront être mis sur la table et être proposés au Collège ainsi qu'au Conseil provincial. Chacun aura, à ce moment-là, le droit de s'exprimer sur les solutions qui seront proposées, en ce compris une reprise partielle de l'enseignement par la Province de Hainaut ou un réaménagement entre les différentes formes d'enseignement.

Un agenda prévisionnel a-t-il déjà été proposé ? Non, mais nous savons qu'il y a une contrainte qui est celle de la mise en place du tronc commun.

Pour le reste, je crois que chacun doit prendre son sac à dos et voir ce qu'il y contient afin de déterminer quels seraient les intérêts des uns et des autres et se dire que demain, il y aura peut-être une certaine forme d'opportunité par rapport à l'enseignement officiel.

On verra ce que les autorités politiques, qu'elles soient provinciales ou communales, décideront mais vous savez sans doute qu'au niveau du Collège communal, une décision de principe de discussion a été prise.

Nous verrons donc ce que ces discussions amèneront demain...

Merci pour votre attention. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 29 juin 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35. §2 –

Afin de permettre aux Conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du Conseil.

Les Conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet provincial, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

QR 03- Juin 2021

Question de Mme Dorothee DE RODDER, Conseillère provinciale.

Concerne : « Gestion des services du secteur social et en particulier des IMP provinciales durant la pandémie de COVID-19 »

« Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Cher.e.s Collègues,
Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez, la pandémie de la COVID-19 a profondément bouleversé la vie de nos concitoyens depuis plusieurs mois.

Obligation du respect des gestes barrières, obligation de porter le masque, confinement, etc. sont autant de mesures que chacune et chacun d'entre nous a dû respecter afin de lutter, tous ensemble, contre le coronavirus.

Cette crise a profondément impacté notre Administration mais également les Institutions provinciales.

Nous le savons, la réalité vécue par le personnel des structures d'accueil et d'hébergement de la DGAS a été particulièrement pénible, difficile et délicate. Les écoles ont également dû s'adapter dans un environnement aussi sécurisé que possible.

Comme indiqué dans le « Mad(e) in Hainaut », mais également dans la presse locale, nos I.M.P. ont dû gérer plusieurs cas positifs de COVID-19 mais également faire preuve d'ingéniosité pour dynamiser la vie des structures confinées.

C'est pourquoi je souhaitais faire le point avec vous sur la gestion de la pandémie dans les services du secteur social, en particulier des I.M.P. provinciales.

Dès lors, pourriez-vous me détailler, de manière précise, cette gestion de crise ?

Avez-vous appliqué une ou des procédure(s) spécifique(s) lors de la mise en confinement des structures d'hébergement ? Si oui, comment ont-elles été réalisées ?

Quelles mesures avez-vous appliquées afin de contenir le cluster présent au Roseau Vert à Marchipont ?

La COVID-19 a également touché des Agents provinciaux ; avons-nous pu les remplacer afin de limiter l'impact au minimum sur les normes d'encadrement ?

Comment avez-vous appréhendé et organisé les différents « déconfinements » ?

Dès que cela a été possible, avez-vous procédé à des tests préventifs des bénéficiaires et du personnel ?

Il est attesté que cette pandémie a eu un impact important sur la santé mentale de toutes et tous et plus particulièrement des jeunes ; nos bénéficiaires ont-ils pu bénéficier ou bénéficient-ils d'un accompagnement psychologique ?

Qu'en est-il également au niveau du personnel ? Avez-vous pu maintenir un lien de contact entre nos bénéficiaires confinés et leurs familles ?

Afin d'être proactifs, si nous devons être impactés par d'autres pandémies, avons-nous constitué un stock stratégique de masques ou autre matériel sanitaire ?

Au niveau de la vaccination, pourriez-vous m'informer sur la méthodologie utilisée ? A-t-elle concerné nos bénéficiaires mais également le personnel provincial des I.M.P. ?

Est-ce qu'il y a eu des doses en trop ? Si oui, ont-elles été attribuées et sur base de quel(s) critère(s) ?

Enfin, chaque année, je sais qu'il tient à cœur de nos bénéficiaires d'organiser et de profiter de séjours pendant les congés estivaux. Ils sont bénéfiques tant pour leur bien-être que pour leur santé mentale. Pourriez-vous m'indiquer s'ils auront lieu cette année ? Si oui, avez-vous prévu des restrictions ?

Je sais que ces questions sont nombreuses et diverses mais il me tenait à cœur d'échanger avec vous sur les difficultés engendrées par cette pandémie pour le personnel provincial mais également pour les bénéficiaires de notre action sociale.

Avant de conclure, je voudrais saluer l'ensemble du personnel, leurs représentants - Mme PEPIN et M. SOHIER – et les bénéficiaires mais également leurs familles car il a fallu faire preuve d'abnégation, de courage et de résilience pour affronter tous ensemble cette crise historique.

Je voudrais également présenter nos hommages aux familles endeuillées. »

Réponse de M. Eric MASSIN, Député provincial :

« Merci Monsieur le Président,

Je vous prie de m'excuser, en préambule, pour la longueur de la réponse. J'en suis d'ores et déjà désolé mais il est vrai que les questions sont importantes, sont nombreuses et d'un autre côté, le nombre d'actions qui ont été mises en place va justifier pour partie, la longueur de cette réponse.

Tout comme vous, je remercie les services de la DGAS de la compétence avec laquelle ils ont géré ces deux grosses vagues de pandémie mais je tiens aussi à remercier mes collègues du Collège provincial qui ont été à côté de nous, Fabienne DEVILERS et moi-même. Je tiens à souligner également le travail très important qui a été mis en place par Mme DEVILERS. Vous faisiez égard au Roseau Vert de Marchipont. Je peux vous assurer qu'elle a été particulièrement présente devant la présence de cluster lors de la première vague et a été très accompagnante avec l'ensemble des coordinateurs des IMP dont elle a la responsabilité. Je tiens à souligner que si je suis là en tant que Député provincial en charge de la DGAS, une bonne partie des IMP est prise sous l'aile protectrice de Mme DEVILERS qui y met toute son énergie. Nous avons travaillé ensemble et en commun, ce qui démontre aussi la solidité de cette majorité au niveau du Collège provincial et du Conseil provincial.

Mme la Conseillère, ma Chère Dorothée,

Merci pour cette question. C'est vrai qu'à l'occasion de la tenue de la Commission que tu présides, on a eu l'occasion plusieurs fois d'aborder la manière avec laquelle la DGAS a géré la crise, a géré les difficultés rencontrées et il était sans doute utile, voire même indispensable, de refaire un point global et aussi de se demander de quelle manière pourrait-on réagir demain si jamais nous étions confrontés à une nouvelle vague voire à une autre pandémie ?

Durant la pandémie, l'ensemble des services du secteur de l'action sociale sont restés en activité.

Ils ont dû adapter leurs actions en fonction des protocoles en vigueur et des règles imposées par les autorités et les pouvoirs subsidiaires.

L'objectif a été, tout en respectant le cadre de fonctionnement imposé, de continuer à assurer l'ensemble des missions à destination des usagers tout en garantissant la sécurité du personnel.

Il faut distinguer deux grandes périodes s'étendant sur 16 mois : la première de mars à mai 2020 et la seconde de septembre 2020 à aujourd'hui puisque nous entamons le déconfinement.

C'est dans les structures d'accueil et d'hébergement des IMP ainsi qu'aux Tourelles que la gestion de la situation a été la plus complexe de par la nature de la prise en charge des bénéficiaires.

Les situations critiques rencontrées ont été assez semblables lors des deux périodes.

Il s'agit principalement de :

- la multiplication de cas positifs de Covid19 avérés parmi les membres du personnel ayant travaillé et ayant pu contaminer leurs collègues et les bénéficiaires ;
- des mises en quarantaine de membres du personnel entraînant un absentéisme ;
- les allers-retours dans les institutions de bénéficiaires de leur domicile au service ;
- la gestion des cas suspects de Covid19 dans les services nécessitant l'isolement de bénéficiaires ou de groupes de bénéficiaires (ce qui se passe encore maintenant) ;
- une situation de cluster Covid19 ;
- les mises en quarantaine dans les classes des écoles dès mi-mai 2021 pour l'enseignement spécialisé.

La première période de mars à mai 2020.

Dès le 11 mars, des mesures ont été prises au sein des IMP :

- pour les structures de jour adultes ou jeunes : retour des bénéficiaires au domicile avec suivi à distance par le service ;
- pour les structures résidentielles pour jeunes et adultes : retour des bénéficiaires qui le pouvaient au domicile avec suivi à distance et maintien des autres bénéficiaires dans les services avec des mesures de précaution.

Au fil des décisions fédérales et des circulaires imposées au secteur, ces mesures ont été complétées ou adaptées.

Il a également été demandé aux institutions de formaliser une procédure d'urgence à faire valider par le médecin coordinateur de l'IMP et ensuite par le SIPPT provincial conjointement avec la médecine du travail.

Cette procédure devait reprendre à minima les éléments inspirés de la circulaire de l'AVIQ pour les MR/MRS :

- la constitution d'une équipe de gestion de crise ;
- la réorganisation du personnel en équipe en fonction de la situation et du nombre de bénéficiaires restant dans les services ;
- la séparation des bénéficiaires sains et ceux atteints ;
- les mesures d'hygiène des locaux ;
- le recours éventuel à des services externes de nettoyage pour les espaces contaminés, ce qui a dû se faire à certaines occasions ;
- l'organisation des prestations par équipes séparées en fonction du nombre de bénéficiaires ;
- les mesures particulières concernant l'entretien du linge. On n'y pense pas forcément mais la Covid19 pouvait aussi se retrouver dans le linge.

Afin de faire face au manque de personnel, une procédure rapide concernant le recrutement a été mise en place - je tiens à souligner l'aide que nous avons reçue des services du Directeur général ainsi que l'IGRH avec Mme DURIEUX - cela a permis de procéder à des engagements en 48 heures.

Un appel à volontaires d'autres institutions a été lancé dans la situation particulière du Roseau Vert à Marchipont où nous avons connu un gros cluster.

Les règles pour l'usage du matériel de protection individuelle ont été précisées. Celles-ci ont été systématiquement au-delà des règles fixées par l'AVIQ en ce qui concerne notamment le port du masque.

Le stock en matériel existant dans les IMP a été globalisé afin de faire face dans toutes les institutions. Une gestion centralisée de ce stock de réserve a été mise en place à la DGAS.

La collaboration positive et efficace avec les divers services provinciaux a permis de mobiliser les équipements de protection ainsi que le matériel nécessaire jusqu'au moment où l'achat du matériel a été centralisé au niveau provincial.

Une série de procédures ont été mises en place afin de garantir l'utilisation rationnelle du stock :

- monitoring de la situation sanitaire dans les IMP ;
- point régulier sur l'état des stocks afin d'assurer une distribution du matériel en fonction des besoins ;
- point régulier sur le personnel présent.

Dès le début de la pandémie (14/03/2020), le Roseau Vert à Marchipont, qui accueille une population, avec handicap mental modéré à sévère, vieillissante et avec des parents vieillissants ou absents, a été confronté à un cluster des cas de Covid19.

L'Institution a été mise en isolement avec cohortage durant plusieurs semaines et tous les bénéficiaires ont été positifs.

L'ensemble des mesures mises en place ont été validées par le SIPPT, les services de l'AVIQ et l'équipe mobile de médecins sans frontières.

Le bilan s'est malheureusement soldé par le décès de deux bénéficiaires.

C'est ici que je souligne l'excellent accompagnement mis en place par ma collègue Fabienne DEVILERS.

Dès cette première vague, des tablettes ont été fournies aux services, via un prêt de l'Observatoire de la Santé, afin de maintenir le lien entre les bénéficiaires et leur famille.

Entre le 06 et le 20 mai 2020, les bénéficiaires présents dans tous les services résidentiels des IMP ainsi que les membres du personnel, qui ont été en contact direct avec ces derniers, ont été testés au Covid-19. Cette démarche a été mise en œuvre sur base d'une collaboration entre les médecins-coordonateurs des services et les médecins de Cohezio, via le SIPPT.

Tous les bénéficiaires, jeunes et adultes, de nos services résidentiels (hors Roseau Vert) ont été négatifs au test PCR, ce qui a démontré la pertinence des mesures prises ainsi que leur bonne application sur le terrain. Je souligne d'ailleurs l'excellent travail qui a été réalisé par tout le personnel des IMP.

Dès début mai 2020, un Plan de déconfinement a été demandé aux institutions, les principales étapes ont été :

- l'organisation du retour dans les Services Résidentiels pour jeunes des bénéficiaires qui rentraient à l'école ou qui étaient en situation d'urgence ;
- l'organisation des visites des familles au sein des services après testing des résidents ;
- l'autorisation des allers-retours entre l'institution et la famille ;
- le redémarrage des Services d'accueil de jour pour adultes ;
- l'autorisation du retour de tous les bénéficiaires de l'ensemble des structures ;
- l'organisation des séjours de vacances avec la rédaction de procédures en cas de Covid19 en cours de séjours. On n'est jamais trop prudent bien évidemment.

Le déconfinement a été compliqué à gérer sur le plan organisationnel et émotionnel.

Cette phase a été source de stress pour le personnel.

Un suivi psychologique du personnel a été réalisé en collaboration avec le SIPPT.

L'attention des institutions a été attirée sur le nécessaire suivi de la santé psychologique des bénéficiaires.

La seconde période de septembre 2020 à aujourd'hui

L'arrivée de la seconde vague s'est fait sentir de façon nettement plus marquée que la première.

Les situations à gérer ont été plus nombreuses dès le début octobre et suite à la mise en place des tests durant tous les mois de janvier.

La situation est devenue à nouveau préoccupante juste avant l'allongement du congé de printemps, mais en particulier pour les jeunes scolarisés.

Il a fallu adapter les mesures qui avaient été prises lors de la première vague en fonction des directives des autorités.

Une réunion de crise systématique s'est tenue lors de chaque cas positif ou de mise en quarantaine. Ce qui n'était pas le cas lors de la première fois. Ces réunions de crise rassemblaient les responsables de l'Institution concernée, la DGAS et le SIPPT.

Cette deuxième vague a dû être gérée en présence d'un plus grand nombre de bénéficiaires présents en Institution. Deux décès, l'un à l'IMP de Marcinelle et l'autre au Centre Arthur Regniers, sont à déplorer.

Pour le bien-être des bénéficiaires, il n'a pas été possible d'interdire de façon systématique et pour de longues périodes, les retours en famille.

L'organisation par bulles a été rendue difficile, notamment par le retour à l'école des enfants et adolescents.

Les écoles d'enseignement spécialisé, intégrées au sein des IMP, ont dès septembre 2020, accueilli à temps plein la majorité des élèves, autant au fondamental qu'au secondaire.

Les services ont également dû condenser l'ensemble des procédures écrites depuis mars au sein d'un Plan Interne d'Urgence spécifique Covid.

En plus de la gestion globalisée du stock en matériel, qui relève de la première vague, il a été procédé à la mise en place d'un stock stratégique par la constitution d'une réserve stratégique exigée par l'AVIQ. Celle-ci doit permettre aux Institutions de tenir 3 mois en cas de pénurie de matériel chez les fournisseurs.

Les quantités de matériel prévu selon l'outil de calcul AVIQ sont :

- 19.500 combinaisons et surblouses ;
- 13.000 charlottes ;
- 20.000 masques FFP2 ;
- 130.000 masques chirurgicaux ;
- 450 lunettes et visières.

A partir d'octobre, un rapport sur l'état sanitaire des services de l'action sociale a été transmis au Collège chaque semaine pour effectuer un pilotage de l'accompagnement de l'ensemble des mesures qui avaient été décidées. Plusieurs interventions ont eu lieu au niveau de la 2^{ème} Commission afin d'informer les Conseillers provinciaux de l'évolution de la situation dans les services de l'action sociale mais évidemment, c'était à chaque fois sans doute parcellaire et nettement moins complet que ce que je suis en train de vous expliquer aujourd'hui.

Au total : 257 situations de bénéficiaires en isolement, 194 situations de bénéficiaires positifs, 451 situations de membres du personnel en quarantaine et 175 situations de membres de personnel positifs. Et avec à chaque fois, tout ce qui en découle : les mises en place de bulles, les écartements, l'obligation de procéder au remplacement, de jongler avec les horaires etc...

A partir de la mi-décembre 2020, l'ensemble des bénéficiaires et du personnel des services résidentiels des IMP ainsi que des Tourelles ont fait l'objet d'une démarche de testing régulier et je tiens à nouveau à souligner les excellentes collaborations avec les départements gérés par Mme DEVILERS puisque tout cela se fait en collaboration avec l'Observatoire de la Santé et Hainaut Vigilance Sanitaire.

Le principe était de tester sur base hebdomadaire, tout le personnel concerné et les bénéficiaires, plus ou moins 1.500 personnes au total chaque semaine.

L'objectif était de progressivement limiter le niveau de pénétration du virus à l'intérieur des services concernés. C'est un test salivaire français qui a été utilisé. Merci Fabienne !

La simplicité de l'étape de prélèvement permet aux tests salivaires d'être particulièrement bien adaptés à un testing de masse qui doit être reproduit régulièrement.

Leur traitement par Hainaut Analyse a permis l'obtention des résultats rapidement et donc la mise en place rapide des mesures nécessaires à limiter la propagation du virus.

Jusqu'à 1.500 tests ont été réalisés par semaine jusqu'en février 2021.

Après la vaccination du personnel des IMP qui a débuté début février 2021, le nombre de tests hebdomadaires a diminué et avant le congé de printemps, plus ou moins 850 personnes par semaine étaient testées. C'est-à-dire à peu près la moitié.

Les tests ont ensuite été réservés aux bénéficiaires des services résidentiels pour jeunes qui n'ont pas fait l'objet de la vaccination à raison d'un test par semaine.

Plus ou moins 15.000 tests avaient été réalisés au 1^{er} avril dont 148 positifs.

Le taux de positivité en décembre était de 3% au sein de nos institutions.

On était à un taux moyen de 0,4% pour la période de février et mars 2021. Il suffisait de lire les journaux pour souligner le caractère exceptionnel de ce résultat pour les institutions de la Province de Hainaut et donc la pertinence de toutes les mesures qui avaient été mises en place. Les tests s'arrêteront le 18/06/2021.

L'Observatoire de la Santé a collaboré à la mise en place du testing, comme d'ailleurs de la vaccination notamment au travers de l'information au personnel.

En IMP, entre début février et avril 2021, l'ensemble du personnel des services AVIQ a été vacciné, quelle que soit la fonction de l'agent (éducateur, paramédical, auxiliaire professionnel, administratif). Ces vaccinations ont été organisées en institution et ont nécessité de la part des responsables, la mise en place de mini centres de vaccinations provisoires. Certaines IMP ont vacciné jusqu'à 150 personnes sur une journée.

L'AVIQ s'est basée sur les services auxquels étaient rattachés les agents, les fonctions n'ont pas été prises en compte même en termes de priorité.

La vaccination sur site en IMP a permis de dégager des doses restantes. En effet, les services ont dû renvoyer rapidement à l'AVIQ le nombre de doses à commander, ce qui n'a pas toujours permis une grande précision sur le nombre de doses qui devait être fourni. Ces doses ont été attribuées selon l'ordre de priorité envoyé par l'AVIQ. Cette liste reprenait notamment « toute personne qui entre et qui sort régulièrement de l'Institution ». Des enseignants ont donc eu l'opportunité d'être vaccinés. L'IMP pouvait aussi inclure dans ses commandes le personnel indépendant ou bénévole qui fréquente régulièrement le service.

Le taux de vaccination du personnel est situé entre 75% et 80%. Il y a cependant des différences significatives entre certains services.

Il est à noter qu'au Roseau Vert à Marchipont le taux de vaccination est proche des 85%. Au niveau des bénéficiaires, tous les bénéficiaires adultes ont eu l'opportunité de se faire vacciner.

Au niveau des structures résidentielles pour jeunes, seuls les jeunes de plus de 16 ans pouvaient se faire vacciner.

Le taux de vaccination des bénéficiaires des IMP, dans les conditions de vaccination, est proche de 100%.

En dehors des IMP, il reste les services d'aide en milieu de vie (SAP, SAC et SAF). Les agents de ces services ont été renseignés par leur coordination à l'AVIQ et sont convoqués en centre de vaccination. Il est à noter que beaucoup d'entre eux ont (ou ont eu) un numéro INAMI et ont donc été convoqués indépendamment de leur fonction provinciale.

Aux Tourelles, même principe, le listing des agents a été envoyé à l'Aide à la jeunesse pour transmission à l'AVIQ et les agents sont (ou vont être) convoqués en centre de vaccination.

La prochaine étape est la préparation du déconfinement et l'organisation des séjours de vacances avec pour mot d'ordre de ne pas organiser de séjours impliquant des mises en quarantaine au retour. Nous allons donc être particulièrement attentifs aux zones rouges.

Un questionnaire post-covid, sur le vécu et la communication notamment, à destination des bénéficiaires et de leurs proches a été établi par la DGAS et sera bientôt mis à disposition des Institutions.

L'état des lieux de la situation psychologique du personnel devra être réalisé en collaboration avec le SIPPT. Les autorités provinciales ont par deux fois exprimé leur soutien à l'ensemble du personnel via l'envoi d'un courrier.

Il est à souligner que malgré le stress et la fatigue accumulés depuis plus d'un an, vous vous imaginez tout ce que les services ont dû mettre en œuvre et ont dû réaliser, les équipes de terrain et les responsables ont œuvré avec pour objectif le bien-être des bénéficiaires. Je crois qu'il faut le souligner et l'en remercier.

Merci pour votre attention et merci pour cette question particulièrement précise et désolé pour la longueur de la réponse. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 29 juin 2021

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST